



Manipulation extincteur / 1^{er} témoin



CONTEXTE

Toute entreprise se sait concernée par le risque d'incendie. 70% des cas, l'entreprise ne s'en relèvera pas. Il en va non seulement de son avenir économique mais surtout de la sécurité de ses salariés. Un Français sur trois connaîtra un incendie. La formation et l'organisation sont ESSENTIELLES.



OBJECTIF DE LA FORMATION

Le personnel formé sera capable de réagir rapidement contre un début d'incendie et de mettre en œuvre les moyens d'extinctions disponibles sur son lieu de travail.



ORGANISATION

Public : l'ensemble du personnel.

Accessibilité : tout public. PSH nous contacter.

Prérequis : aucun.

Durée : 1h à 2h

Effectif mini : aucun.

Effectif maxi : 12

Intervenant(s) : formateur (pompier).

Tarifs : nous consulter.

Maintien des connaissances : tous les 3 ans (APSAD).

Méthode : exposés interactifs, études de cas, démonstration, exercices sur feux réels.

Evaluation de la formation : évaluation pratique sommatrice lors des mises en situation.

Attribution finale : attestation de suivi de formation.

Organisme délivreur : FSPRO.

Lieux : dans vos locaux ou dans un centre proche de chez vous (accessibilité PSH).

Documents pédagogique : support pdf de la formation.



PROGRAMME

Connaissance de l'entreprise, de ses risques et des moyens de lutte contre l'incendie.

Connaissance des organes et des consignes de sécurité : coupures des fluides, alarme, évacuation, intervention.

Le feu :

- Causes
- Développement et propagation
- Classes de feu
- Process d'extinction

Les fumées (risques et effets).

Les moyens d'extinction mobiles.

Evacuation : rôle du guide file, serre-file, point de rassemblement ...

Modules supplémentaires (+1h) :

- Si procédure : présentation et explication
- Si exercice d'évacuation : présentation et analyse.

Exercice d'extinction sur feux réels avec différents extincteurs. Ils seront analysés par le formateur afin de définir les axes d'amélioration.

Visite de l'établissement, présentation des moyens de lutte contre l'incendie, des couloirs d'évacuation et des risques liés à l'entreprise.



TEXTES DE REFERENCE

Code du travail :

- R 4227-28
- R 4227-37
- R 4227-39

Recommandations des assurances :

- APSAD R6
- Arrêté du 25 juin 1980

